

Budget Primitif – Année 2026
Rapport de présentation

Conseil Municipal du 23 février 2026

Service Finances

Ville de Montbéliard

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 3

SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL 4

UNE REPRISE DU RESULTAT 2025 5

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 7

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 7
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 11
L'EPARGNE BRUTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 15

LA SECTION D'INVESTISSEMENT 16

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 16
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 20
L'EPARGNE NETTE ET LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT 23

VUE D'ENSEMBLE – BP 2026 25

RATIOS – BUDGET PRIMITIF 2026 26

LE BUDGET ANNEXE CIMETIERES 27

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce rapport a vocation à synthétiser et rendre accessibles les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires.

Le budget 2026 concrétise les orientations de la municipalité dans la continuité des informations contenues dans le rapport d'orientations budgétaires.

SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL 2026 - SYNTHESE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2025	Budget total (BS, DM)	Proposé	Reports	Total BP 2026	Evo° BP 2026 / BT 2025	%
011	Charges à caractère général	11 112 004,84	11 359 321,66	11 152 629,45		11 152 629,45	-206 692,21	-1,82%
012	Charges de personnel	23 669 140,90	23 487 212,65	24 122 465,00		24 122 465,00	635 252,35	2,70%
014	Atténuations de produits	114 647,00	180 935,00	67 900,00		67 900,00	-113 035,00	-62,47%
65	Autres charges de gestion courante	5 578 089,10	5 663 159,08	5 703 041,34		5 703 041,34	39 882,26	0,70%
66	Charges financières	985 000,00	985 000,00	1 050 000,00		1 050 000,00	65 000,00	6,60%
67	Charges exceptionnelles	47 000,00	47 000,00	30 000,00		30 000,00	-17 000,00	-36,17%
68	Dotation aux provisions	0,00	97 526,70	40 000,00		40 000,00	-57 526,70	-58,99%
	Sous total opérations réelles	**41 505 881,84**	**41 820 155,09**	**42 166 035,79**		**42 166 035,79**	**345 880,70**	***0,83%***
042	Transfert entre sections	3 200 000,00	3 566 261,88	3 230 000,00		3 230 000,00		
043	A l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		
	Sous total opérations d'ordre	**3 200 000,00**	**3 566 261,88**	**3 230 000,00**		**3 230 000,00**		
023	Autofinancement	1 373 807,39	1 506 807,39	1 475 212,65		1 475 212,65		
	TOTAL DEPENSES	**46 079 689,23**	**46 893 224,36**	**46 871 248,44**		**46 871 248,44**		

RECETTES		BP 2025	Budget total (BS, DM)	Proposé	Reports	Total BP 2026	Evo° BP 2026 / BT 2025	%
70	Produits des services et du domaine	3 173 723,76	3 108 193,37	3 104 200,00		3 104 200,00	-3 993,37	-0,13%
73	Impots et taxes	16 174 941,00	16 160 116,00	16 163 111,00		16 163 111,00	2 995,00	0,02%
731	Fiscalité locale	16 622 530,00	16 618 044,00	16 823 312,00		16 823 312,00	205 268,00	1,24%
013	Atténuations de charges	170 586,00	272 440,70	206 802,00		206 802,00	-65 638,70	-24,09%
74	Dotations et subventions	8 221 516,32	8 195 092,09	8 314 810,86		8 314 810,86	119 718,77	1,46%
75	Autres produits de gestion courante	1 112 192,15	1 430 315,36	1 262 812,58		1 262 812,58	-167 502,78	-11,71%
76	Produits financiers	1 200,00	3 569,55	1 200,00		1 200,00	-2 369,55	-66,38%
77	Produits exceptionnels	40 000,00	80 598,89	40 000,00		40 000,00	-40 598,89	-50,37%
78	Reprise sur provisions	6 000,00	101 592,42	0,00		0,00	-101 592,42	-100,00%
	Sous total opérations réelles	**45 522 689,23**	**45 969 962,38**	**45 916 248,44**		**45 916 248,44**	**-53 713,94**	**-0,12%**
042	Transferts entre sections	557 000,00	923 261,88	555 000,00		555 000,00		
043	A l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		
	Sous total opérations d'ordre	**557 000,00**	**923 261,88**	**555 000,00**		**555 000,00**		
002	Résultat reporté N-1	0,00	0,00	400 000,00		400 000,00		
	TOTAL RECETTES	46 079 689,23	**46 893 224,26**	**46 871 248,44**		**46 871 248,44**		

INVESTISSEMENT

DEPENSES		BP 2025	Budget total (BS, DM, RP)	Proposé	Reports	Total BP 2026	Evo° BP 2026 / BT 2025	%
10	Reversement de dotations	0,00	0,00			0,00	0,00	#DIV/0!
13	Subventions reversements	0,00	0,00			0,00	0,00	#DIV/0!
16	**Remboursement des emprunts**	**3 842 642,66**	**3 842 642,66**	**3 510 400,00**		**3 510 400,00**	-332 242,66	-8,65%
166	Réaménagement de dette	0,00	0,00			0,00	0,00	#DIV/0!
16x	Autres (cautions, ect)	22 357,34	22 357,34	9 600,00		9 600,00	-12 757,34	-57,06%
20	Immobilisations incorporelles	407 441,00	446 313,44	387 820,00	*71 969,67*	459 789,67	13 476,23	3,02%
204	Subventions d'équipements versées	159 814,00	166 561,57	79 200,00	*2 785,40*	81 985,40	-84 576,17	-50,78%
21	Immobilisations corporelles	1 904 251,00	2 774 296,03	2 675 730,00	*584 478,38*	3 260 208,38	485 912,35	17,51%
23	Immobilisations en cours	3 125 500,00	4 277 095,11	2 513 200,00	*933 601,28*	3 446 801,28	-830 293,83	-19,41%
45	Opérations pour compte de tiers		7 303,00	0,00		0,00		
PPI	Opérations d'investissement	9 160 575,29	9 265 575,29	5 627 060,74		5 627 060,74	-3 638 514,55	-39,27%
26	Participations et créances	100 000,00	5 000,00		*5 000,00*	5 000,00	0,00	0,00%
27	Créances	1 040,00	1 040,00			0,00	-1 040,00	-100,00%
	Sous total opérations réelles	**18 723 621,29**	**20 808 184,44**	**14 803 010,74**	***1 597 834,73***	**16 400 845,47**	**-4 400 035,97**	***-21,15%***
040	Transfert entre sections	557 000,00	923 261,88	555 000,00		555 000,00		
041	Opérations patrimoniales	7 412 000,00	7 412 000,00	9 309 000,00		9 309 000,00		
	Sous total opérations d'ordre	**7 969 000,00**	**8 335 261,88**	**9 864 000,00**		**9 864 000,00**		
001	Résultat reporté N-1	2 434 123,21	2 434 123,21	469 542,07		469 542,07		
	TOTAL DEPENSES	**29 126 744,50**	**31 577 569,53**	**25 136 552,81**	***1 597 834,73***	**26 734 387,54**		

RECETTES		BP 2025	Budget total (BS, DM, RP)	Proposé	Reports	Total BP 2026	Evo° BP 2026 / BT 2025	%
10	Dotations et fonds propres (sauf 1068)	1 671 342,00	2 320 186,08	1 535 000,00		1 535 000,00	-785 186,08	-33,84%
1068	**Excedent de fonctionnement capitalisé**	**4 754 201,67**	**4 754 201,67**	**3 427 445,13**		3 427 445,13	-1 326 756,54	-27,91%
13	Subventions (hors 1342)	3 510 786,53	5 006 014,40	1 860 068,31	*250 239,10*	2 110 307,41	-2 895 706,99	-57,84%
1345	Produit des amendes de police	150 000,00	230 006,00	200 000,00		200 000,00	-30 006,00	-13,05%
1641	**Emprunts et dettes**	**6 358 010,11**	**6 349 719,11**	**5 412 422,35**		5 412 422,35	-937 296,76	-14,76%
166	Réaménagement de dette	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
16x	Autres que 1641	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
21	Régularisations immobilisation	0,00	1 030,00	0,00		0,00	-1 030,00	-100,00%
23	Régularisations sur immobilisations	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	7 303,00	0,00		0,00	-7 303,00	
26	Participations et créances	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
27	Créances	1 040,00	1 040,00	0,00		0,00	-1 040,00	-100,00%
024	Produits des cessions	553 000,00	423 000,00	35 000,00		35 000,00	-388 000,00	-91,73%
	Sous total opérations réelles	**16 998 380,31**	**19 092 500,26**	**12 469 935,79**	***250 239,10***	**12 720 174,89**	**-6 372 325,37**	***-33,38%***
040	Transfert entre section	3 200 000,00	3 566 261,88	3 230 000,00		3 230 000,00		
041	Opération patrimoniales	7 412 000,00	7 412 000,00	9 309 000,00		9 309 000,00		
	Sous total opérations d'ordre	**10 612 000,00**	**10 978 261,88**	**12 539 000,00**		**12 539 000,00**		
021	Autofinancement	1 373 807,39	1 506 807,39	1 475 212,65		1 475 212,65		
001	Résultat reporté N-1					0,00		
	TOTAL RECETTES	**28 984 187,70**	**31 577 569,53**		***250 239,10***	**26 734 387,54**		

Solde RP : *-1 347 595,63*

Ratios :

	BP 2026
Epargne Brute (RRF - DRF)	**3 750 212,65**
Remboursement en capital de la dette	***3 520 000,00***
Epargne nette (Epargne Brute - Remboursement Ktal de la dette)	**230 212,65**
CAF Nette (Epargne nette + TIR)	

En cours de la dette au 01/01/2026	**34 652 865,00**	
Taux d'épargne brut (Epargne brute / RRF) => Seuil d'alerte à 10 %	8,17%	Seuil critique de 8 %
Capacité de désendettement (En cours dette / Epargne brute) => Plafond à 12 ans	9,24	Plafond critique de 12 ans

	100%	70%
En cours de la dette au 31/12/2026 (prévisionnel)	**36 945 287,00**	**34 921 560,65**
Capacité de désendettement (En cours dette / Epargne brute) => Plafond à 12 ans	9,85	9,31

UNE REPRISE DU RESULTAT 2025

L'exercice 2025 marque la seconde année de mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU), document unique qui fusionne le Compte de gestion et le Compte administratif.

Les communes ont la possibilité de reprendre par anticipation à leur budget primitif les résultats prévisionnels de l'exercice antérieur, avant l'adoption du Compte Financier Unique (CFU).

Cette option permet la conception d'un budget affiné dès le début de l'exercice avec, entre autres, l'inscription d'un emprunt prévisionnel d'équilibre ajusté.

Les résultats provisoires de l'exercice 2025, attestés par le Comptable public, sont estimés comme suit :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section de FONCTIONNEMENT	Réalisations de l'exercice N	43 759 715.25	47 587 160.38	3 827 445.13
	Résultat reporté exercice N-1			0.00
	Résultat global exercice N	**43 759 715.25**	**47 587 160.38**	**3 827 445.13**
Section d'INVESTISSEMENT	Réalisations de l'exercice N	24 057 245.86	26 021 827.00	1 964 581.14
	Résultat reporté exercice N-1	2 434 123.21		-2 434 123.21
	Résultat global exercice N	**26 491 369.07**	**26 021 827.00**	**-469 542.07**
	Restes à réaliser	**1 597 834.73**	**250 239.10**	**-1 347 595.63**
Résultat cumulé exercice N		**71 848 919.05**	**73 859 226.48**	**2 010 307.43**

Résultat global de la section de fonctionnement 2025	**3 827 445.13**
Résultat global de la section d'investissement 2025	-469 542.07
Solde des restes à réaliser 2025 en investissement	-1 347 595.63
Besoin de financement de la section d'investissement	**-1 817 137.70**
Couverture du besoin de financement - Affectation compte 1068	**1 817 137.70**
Solde du résultat de fonctionnement - Report à nouveau en 002 ou complément en 1068	**2 010 307.43**

La section de fonctionnement dégage en 2025 un excédent total de 3 827 445.13 €. La section d'investissement fait quant à elle apparaître un besoin de financement de 1 817 131.70 € (cumul du résultat global de l'exercice et du solde des restes à réaliser), qui doit être couvert par l'excédent de fonctionnement.

L'excédent libre d'affectation de l'exercice 2025, ou résultat cumulé, s'établit par conséquent à 2 010 307.43 € et fera l'objet au BP 2026 :

- D'une reprise en section de fonctionnement à hauteur de 400 000 €. Cette affectation permettra d'absorber les éventuels impacts de la Loi de Finances pour 2026 que nous ne pouvons que supposer à ce jour (diminution Dotation Globale de Fonctionnement, DILICO, suppression FCTVA en fonctionnement…) ;
- D'une affectation au financement de la section d'investissement pour 1 610 307.43 €, permettant de réduire à due concurrence le montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre du budget 2026.

Le résultat de l'exercice 2025 est inférieur à celui de l'exercice 2024 (2M€ contre 2.4M€) et s'explique par la perception, en 2024, de recettes exceptionnelles non prévisibles :

- La taxe additionnelle aux droits de mutations à titre onéreux (DMTO) à hauteur de 278 000€ dont 105 000€ enregistrés sur le compte de PMA en 2023 à tort et reversés à la Ville en 2024 ;
- Le FPIC : 280 281€ ;
- +307 124 au titre de redressements fiscaux dont celui de l'association hospitalière de Bourgogne-Franche-Comté ;
- +350 000 € de taxe d'habitation, cette augmentation est à relativiser et s'explique en partie par le nouveau parcours usagers décidé par l'Etat et la défaillance liée aux erreurs déclaratives liée à l'outil GMBI qui en résulte.

Le résultat 2025 s'explique également par la perception de recettes difficilement prévisibles comme les recettes de taxe additionnelles aux DMTO. Ces dernières sont plus importantes que le montant prévisionnel, due au redressement du marché de l'immobilier. Ces recettes sont estimées chaque année avec prudence au vu des incertitudes économiques qui persistent.

Aussi, les taux de réalisation budgétaire de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

	Dépenses	**Recettes**
Fonctionnement	96.30%	101.58%
Investissement	84.28%	88.54%
Investissement avec Reports	*91.94%*	*90.59%*

Les taux de réalisation moyens des communes de 10 000 à 49 999 habitants s'établissent à 90% pour les dépenses réelles de fonctionnement et 76% pour les dépenses réelles d'investissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont les recettes dites « courantes » de la collectivité, avec les produits des services, les impôts locaux, les dotations et participations ou encore les recettes financières.

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	*BT 2025*	BP 2026	BP 26/BP 25
013	013 Attenuation de charges	144 082 €	170 586 €	*272 441 €*	206 802 €	**36 216 €**
70	70 Produits des services et du domaine	2 919 570 €	3 173 724 €	*3 108 193 €*	3 104 200 €	**-69 524 €**
73	73 Impôts et taxes, **yc chapitre 731 (M57)**	32 459 175 €	32 797 471 €	*32 778 160 €*	32 986 423 €	**188 952 €**
74	74 Dotations et subventions	8 005 509 €	8 221 516 €	*8 195 092 €*	8 314 811 €	**93 295 €**
75	75 Autres produits de gestion courante	1 029 036 €	1 112 192 €	*1 430 315 €*	1 262 813 €	**150 620 €**
76	76 Produits financiers	1 331 €	1 200 €	*3 570 €*	1 200 €	**0 €**
77	77 Produits exceptionnels	20 000 €	40 000 €	*80 599 €*	40 000 €	**0 €**
78	78 Reprises sur provisions	26 992 €	6 000 €	*101 592 €*	0 €	**-6 000 €**
	Total recettes de fonctionnement	**44 605 695 €**	**45 522 689 €**	***45 969 962 €***	**45 916 248 €**	**393 559 €**
		Evolution en %				***0,86%***

Ecarts de recettes BP 2026 / BP 2025

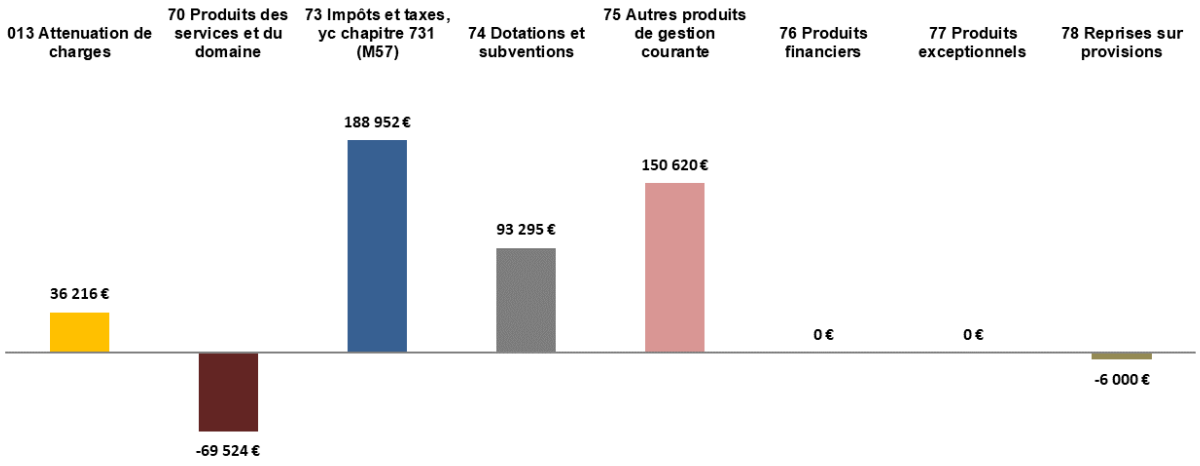

Répartition des recettes de fonctionnement

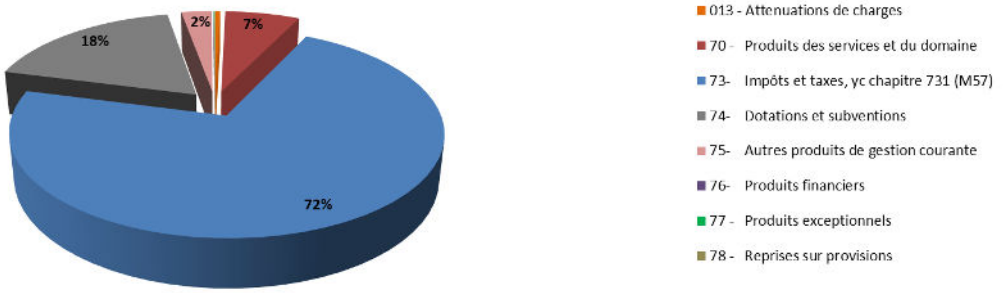

Atténuations de charges (+ 36 216 €)

Ce chapitre, d'un montant de 206 802 €, intègre les régularisations sur rémunérations du personnel : indemnités d'assurance couverture des arrêts maladies, remboursement des jours de congés paternité.

Produits des services et du domaine (-69 524 €)

Ce chapitre, d'un montant de 3.10M€, représente 7 % des recettes de fonctionnement. Les prévisions budgétaires sont estimées comme suit :

Nature	BP 2025	BP 2026
7022 - Coupes de bois	10 000,00 €	20 000,00 €
70311 - Concessions et redevances funéraires	44 000,00 €	44 000,00 €
70322 - Redevances fluviales	21 000,00 €	25 000,00 €
70323 - Redevances d'occupation du domaine public *(principalement locations de cabanes pour le marché de Noël)*	522 530,00 €	526 380,00 €
70328 - Autres droits de stationnement *(parkings en ouvrage)*	510 000,00 €	510 000,00 €
7034 - Autorisations de passage	- €	380,00 €
70383 - Redevances de stationnement *(produits des horodateurs)*	210 000,00 €	205 000,00 €
70384 - Forfait de post-stationnement (FPS)	80 000,00 €	80 000,00 €
70388 - Autres redevances diverses *(locations de panneaux publicitaires et de fourreaux de communication)*	92 300,00 €	92 300,00 €
704 - Travaux *(occupation du domaine public et remboursement de sinistre)*	12 500,00 €	14 500,00 €
7062 - Redevances à caractère culturel	170 000,00 €	108 360,00 €
70631 - Redevances à caractère sportif	50 000,00 €	48 000,00 €
70632 - Redevances à caractère de loisirs	218 275,00 €	227 450,00 €
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	92 750,00 €	99 800,00 €
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	450 000,00 €	463 000,00 €
706888 - Autres prestations de service *(location du CNPA aux classes extérieures, partenariats, etc.)*	93 700,00 €	89 950,00 €
7083 - Locations diverses	4 150,00 €	4 130,00 €
70841 - Mise à disposition de personnel *(agents des cimetières - remboursement du budget annexe)*	24 000,00 €	22 000,00 €
70843 - Mise à disposition du personnel au CCAS *(montant ajusté par la nouvelle convention entre la Ville et le CCAS)*	160 000,00 €	180 000,00 €
70848 - Mise à disposition de personnel aux autres organismes *(remboursement de prestations d'entretien ménager du site Pajol)*	6 939,00 €	7 000,00 €
70873 - Remboursement de frais par le CCAS *(selon convention de prestations systèmes d'information entre la Ville et le CCAS)*	119 154,76 €	115 000,00 €
70878 - Remboursement de frais par des tiers *(dont remboursement entretien maintenance des parkings Velotte et Blancheries par copropriétés)*	185 825,00 €	178 850,00 €
7088 - Autres produits d'activités annexes *(abonnements et ventes d'ouvrages)*	96 600,00 €	43 100,00 €
Total	**3 173 723,76 €**	**3 104 200,00 €**

Impôts et taxes (+ 188 952 €)

Les impôts et taxes, intégrant la fiscalité reversée, sont la principale ressource de la collectivité avec un budget de 32.98 M€ représentant 72 % des recettes de fonctionnement.

L'évolution du chapitre à la hausse entre le BP 2025 et le BP 2026 est induite notamment par une augmentation des bases fiscales indexée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) de novembre 2024 à novembre 2025 de 0.8% selon l'Insee (contre +1.7% l'an passé).

Les différentes composantes de la fiscalité communale sont estimées comme suit :

- Les impôts directs locaux (15.57M€), soit :
  - la taxe sur le foncier bâti : 15 189 187 € ;
  - la taxe sur le foncier non bâti : 20 780 € ;
  - la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 361 902 €.

Les taux de fiscalité restent inchangés pour 2026 et se déclinent comme suit :

Taxe d'habitation[1] : 14.90%
Taxe sur le foncier bâti : 40.30%
Taxe sur le foncier non bâti : 29.78%

- Les autres produits de fiscalité locale sont principalement constitués des taxes suivantes :
  - Taxe additionnelle aux droits de mutation : 440 000 € ;
  - Taxe sur la consommation finale d'électricité : 370 000 € ;
  - Le FPIC versé par PMA : 265 000 € ;
  - Taxe locale sur la publicité extérieure : 124 443 € ;
  - Taxe de séjour : 165 000 € ;
  - Taxe sur les pylônes électriques : 12 000 €.

- Les droits de places pour les marchés, foires, étalages et terrasses sont prévus à hauteur de 140 000 €.

- L'attribution de compensation de PMA (fiscalité reversée) est prévue à niveau identique, soit 15,29 M€.

A l'attribution de compensation s'ajoute la Dotation de Solidarité Communautaire fixée par l'agglomération dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal existant à hauteur 30 000 €.

- Le Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), issu de la réforme de la taxe professionnelle, est prévu à montant constant, soit 575 927 €.

Dotations et participations (+93 295€)

Les dotations et participations, qui s'élèvent à 8.3M€, représentent 18 % des recettes de fonctionnement.
Les recettes de ce chapitre sont constituées des éléments suivants :

- Les composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), à savoir la Dotation Forfaitaire et la Dotation de solidarité Urbaine, ont été estimées selon les débats parlementaires du projet de loi de finances pour 2026. La Dotation Forfaitaire (DF) est prévue pour un montant de 295 000 € et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est prévue pour un montant de 4 250 000 €.
- Les variables dites d'ajustement de l'enveloppe normée de l'Etat sont prévues comme suit :
  - Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnel (FDPTP) : 50 000 € ;
  - Les allocations compensatrices de taxes foncières : 2 124 000 € ;
- L'attribution sur le versement représentatif d'impôt sur les spectacles, d'un montant de 206 000 €.

Depuis la loi de finances pour 2025, la Ville de Montbéliard ne perçoit plus de Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), entraînant une perte de recette de plus de 248 000 €.

Les autres recettes sont constituées de diverses participations attendues, à hauteur de 1.36 M€, et parmi lesquelles figurent :

- Les financements de la CAF, de l'ordre de 483 500 € ;
- Les participations de PMA, évaluées à 277 950 €, et qui concernent principalement l'entretien des gymnases utilisés par les collèges et lycées et le financement d'actions intégrées au Contrat de Ville Unique ;
- Les participations du Département : 19 900 € pour le soutien aux Lumières de Noël, aux actions intégrées au Contrat de Ville Unique et au Festival des 4 Saisons ;
- Les participations de la Région : 18 406 € pour le soutien aux Lumières de Noël et aux actions intégrées au Contrat de Ville Unique ;
- Les subventions de l'Etat au titre des actions du dispositif Cités Educatives (95 000 €) et colonies apprenantes (40 000€) ;
- Les subventions de l'ANAH et de la Banque des Territoires pour les missions de coordination et d'animation du dispositif OPAH (123 310 €) ;
- Le soutien de CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés (82 000€) ;
- La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 50 000 € concernant l'abaissement de l'âge d'instruction ;
- Les dotations pour les titres sécurisés (45 000€).

[1] Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants

Autres produits de gestion courante (+ 150 620 €)

Ces produits sont principalement constitués :

- Des loyers perçus sur les baux d'habitation, administratifs ou commerciaux (955 638 €) ;
- Des locations de propriétés communales (salles, garages, jardins familiaux) (256 354 €)
- De la redevance versée par le concessionnaire de la DSP du chauffage urbain (58 000 €) ;
- De la redevance versée au concessionnaire du snack-bar (700€) ;
- Du reversement Certificat d'économie d'énergie (CEE) (7 000 €) ;
- De protection fonctionnelle (5 100 €).

Produits financiers

Les produits financiers sont constitués des intérêts des parts sociales détenues auprès de la Caisse d'Epargne et sont estimés à 1 200 €.

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont constitués d'une provision pour les éventuelles annulations de mandats sur exercices antérieurs (avoirs sur factures) à hauteur de 40 000 €, soit un montant similaire à 2025. Ce chapitre a été grandement sollicité en 2024 et 2025 afin de régulariser la problématique de facturation EDF. Ce dossier sera clôturé au début de l'année 2026.

Reprises sur provisions (- 6 000 €)

Les reprises sur les provisions comptables constituées pour les créances douteuses sont opérées à hauteur des montants constatés en créances éteintes, ou à hauteur des montants effectivement recouvrés. Il n'est pas nécessaire d'abonder ce chapitre au budget primitif 2026.

Aux opérations réelles précitées, qui font l'objet d'encaissements effectifs, s'ajoutent des **opérations d'ordre**, qui ne font l'objet d'aucun flux financier et qui sont inscrites en parallèle en dépense d'investissement. Le montant inscrit au BP 2026 de 555 000 € correspond :

- Aux travaux d'investissement en régie, dites « productions immobilisées », pour 400 000 € : il s'agit des investissements créés par les moyens propres de la Ville, et inscrits initialement en section de fonctionnement lors de leur réalisation.
- La reprise des subventions transférables pour 155 000 €, soit l'amortissement des subventions perçues pour le cofinancement d'immobilisations amortissables.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement concernent les opérations courantes de la collectivité, avec notamment les charges à caractère général, les dépenses de personnel ou encore les intérêts de la dette.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	*BT 2025*	BP 2026	BP 26/BP 25
014	014 Attenuation de produits	48 620 €	114 647,00 €	*180 935,00 €*	67 900,00 €	**-46 747 €**
011	011 Charges à caractère général	11 053 978 €	11 112 004,84 €	*11 359 321,56 €*	11 152 629,45 €	**40 625 €**
012	012 Charges de personnel	23 107 562 €	23 669 140,90 €	*23 487 212,65 €*	24 122 465,00 €	**453 324 €**
65	65 Autres charges de gestion courante	5 303 037 €	5 578 089,10 €	*5 663 159,08 €*	5 703 041,34 €	**124 952 €**
66	66 Charges financières	852 000 €	985 000,00 €	*985 000,00 €*	1 050 000,00 €	**65 000 €**
67	67 Charges exceptionnelles	47 000 €	47 000,00 €	*47 000,00 €*	30 000,00 €	**-17 000 €**
68	68 Dotation aux provisions	20 000 €	0,00 €	*97 526,70 €*	40 000,00 €	**40 000 €**
	Total dépenses de fonctionnement	**40 432 197 €**	**41 505 881,84 €**	***41 820 154,99 €***	**42 166 035,79 €**	**660 154 €**
		Evolution en %				***1,57%***

Ecarts de dépenses BP 2026 / BP 2025

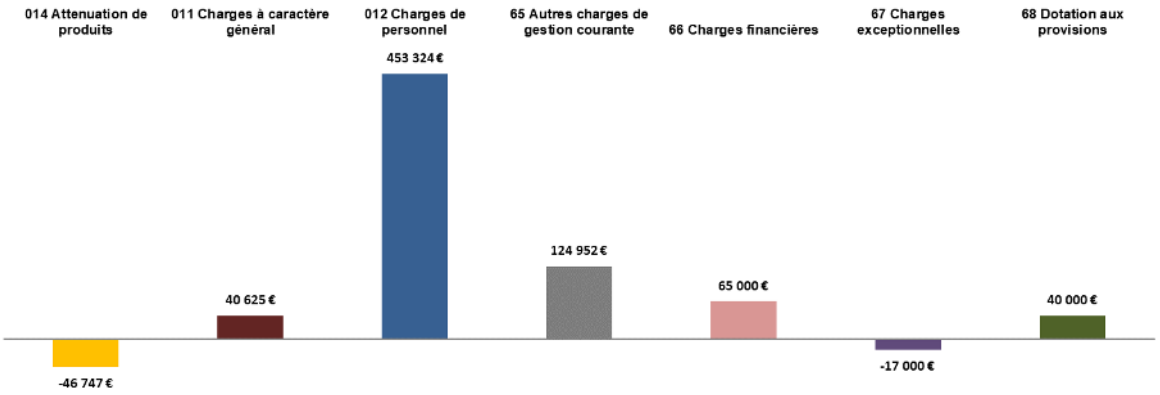

Répartition des dépenses de fonctionnement

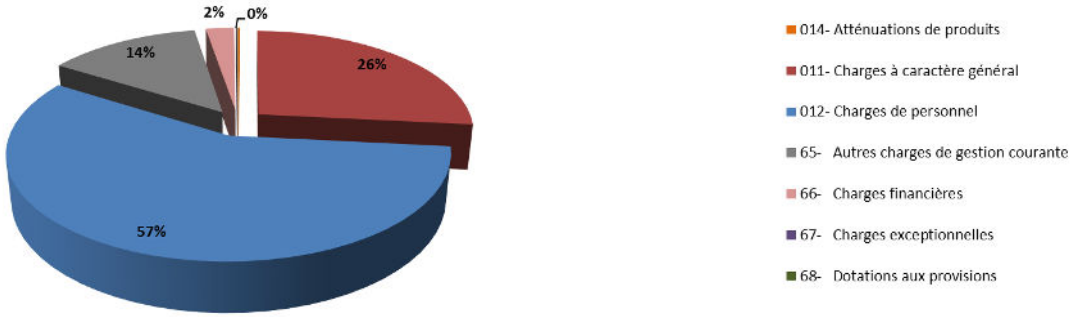

Atténuations de produits (-46 747€)

Les atténuations de produits, avec un budget prévisionnel de 67 900 €, concernent les reversements de taxes d'habitation sur les logements vacants (THLV) perçues l'exercice précédent et effectuées en cas d'exonérations accordées liées à l'appréciation de la vacance du logement. Une somme de 12 600 € est également prévue au titre du reversement de la taxe de séjour additionnelle départementale (TAD). En effet, le Département du Doubs a instauré une TAD au 1er janvier 2024 de 10%. La collecte est réalisée par la Ville ; cette taxe doit exclusivement participer à la promotion et au développement touristique du Département.

Charges à caractère général (+40 625€)

Les charges à caractère général, estimées 11.15 M€, soit 26 % des dépenses réelles de fonctionnement, permettent le fonctionnement général de la Ville. Elles sont liées à la structure et aux activités : elles concernent les fluides, les contrats de maintenance, les assurances, les achats de petits équipements ou de prestations de services, les frais de télécommunications, etc.

Les principaux postes de dépenses impactés par des variations prévisionnelles supérieures à 20 000 € entre les deux exercices sont les suivants :

Hausses > 20 000€		
	BP 2025	**BP 2026**
Multirisques (6161) *(hausse des cotisations d'assurances)*	227 232.56	437 004.47
Transports de personnes extérieures (6245) *(changement d'imputation du 6247 vers 6245)*	6 000.00	146 900.00
Autres matières et fournitures (6068) *(changement d'imputation du 60631 vers le 6068, fournitures réparations diverses : véhicules, bâtiments…)*	447 460.00	502 161.00
Prestations de service (611) *(Cité éducative, enquête risques psycho-sociaux, réencadrement d'une partie de la collections beaux-arts…)*	753 027.40	793 191.00
Charges locatives et de copropriété (614) *(charges copropriété parkings suite à refacturation de la modernisation des équipements de péage)*	136 382.00	175 882.00
Divers (6238) *(communication pour la reconversion du site du Château)*	453 405.00	483 375.60
Autres (61358) *(location abonnements licences informatiques, location matériel et véhicule)*	164 360.00	155 421.70

Les principaux postes de dépenses impactés par des baisses prévisionnelles supérieures à 20 000 € entre les deux exercices sont les suivants :

Baisses > 20 000€		
	BP 2025	**BP 2026**
Energie – Electricité (60612) *(Baisse des tarifs d'électricité et poursuite des démarches de maitrise énergétique)*	1 566 500.00	1 402 500.00
Transports collectifs (6245) *(changement d'imputation du 6245 vers 6247)*	149 050.00	0.00
Fournitures d'entretien (60631) *(changement d'imputation du 60631 vers le 6068)*	823 025.00	789 375.00
Autres services extérieurs (6288) *(fin du contrat avec Profession Sport Loisirs – éducateurs sportifs)*	244 088.00	219 763.00

Dépenses de personnel (+453 324€)

Les charges de personnel s'élèvent à 24.12 M€ et représentent 57% des charges de fonctionnement, soit un pourcentage similaire à 2025.

Elles connaissent une hausse de 453 324 € rapport à 2025, du fait de l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL (292 000€), de l'impact du Glissement Vieillissement Technicité (GVT) (167 000 €), et de la participation employeur à la complémentaire santé (140 000 €). Concernant la CNRACL, il s'agit d'une nouvelle hausse de 3 %, après celle de 2025. De nouvelles hausses seront imposées aux collectivités locales en 2027 et en 2028.

L'effectif physique des agents permanents s'élève à 458 en 2025, contre 445 en 2024. Pour 2026, l'effectif prévisionnel est estimé à 471 agents permanents.

Evolution des effectifs physiques des agents permanents par catégorie de grade

	Total	A	B	C
2023 (données RSU 2023)	**450**	49	72	329
2024 (données RSU 2024)	**445**	50	68	327
2025 données au 13/10/2025	**458**	52	67	339

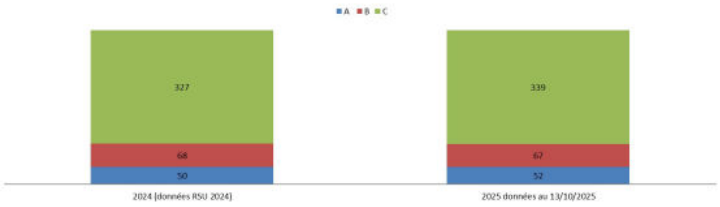

Evolution de la masse salariale du chapitre 012

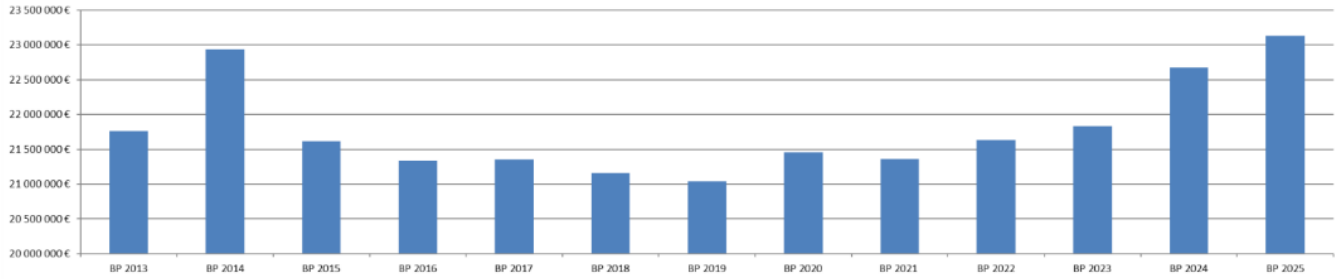

Le taux d'absentéisme, tous types de maladies confondus, ressort à 8.73% selon le dernier bilan social de 2024, soit en deçà de la moyenne nationale de 9.8%. L'absentéisme compressible (maladie ordinaire et accident du travail) représente un taux de 4.97 % pour l'année 2024 selon le RSU 2024 (5.2% au niveau national).
L'enveloppe globale du régime indemnitaire reste constante depuis 2022 (1.92M€).

Autres charges de gestion courante (+ 124 952€)

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 5.7 M€, soit 14 % des dépenses du budget de fonctionnement, et concernent principalement :

- Les indemnités et frais de formation des élus : 383 200 € ;
- Les dépenses liées au Cloud (informatique en nuage) : 95 373 € ;
- Les créances éteintes et admises en non-valeur prévisionnelles : 20 000 € ;
- Les redevances (VNF pour le port de plaisance, de certificats électroniques, etc.) : 13 131.20 € ;
- Les contingents et participations, pour 425 015 €, intégrant essentiellement :
    - La participation au Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo : 172 555 € ;
    - La participation à PMA au titre des DIB (déchets industriels banals) : 215 400 € ;
    - La participation à la tenue de l'état civil de la commune de Trévenans : 19 860 € ;
    - La contribution au groupement de commandes d'achat d'énergies : 8 400 € ;
    - La participation à la convention culturelle avec Belfort : 5 500 €.

- Les subventions aux associations, avec une enveloppe totale de 1.9M€ représentant 4.57 % des dépenses de fonctionnement.

- La subvention d'équilibre de la Ville au CCAS, avec une inscription de 2 780 000 €, soit un montant similaire à 2025, après une hausse importante en 2024 et en 2025. Cette subvention vise à soutenir le CCAS de Montbéliard, qui porte la politique communale d'action sociale, sur des projets variés afin de répondre aux besoins des usagers et aux problématiques du territoire.

Charges financières (+65 000€)

Le poids des intérêts de la dette sur les dépenses de fonctionnement augmente de 2025 à 2026 au vu de la conjoncture des marchés financiers et du contexte international. Néanmoins et entre 2014 et 2026, la charge des intérêts a diminué de 0.45M€.

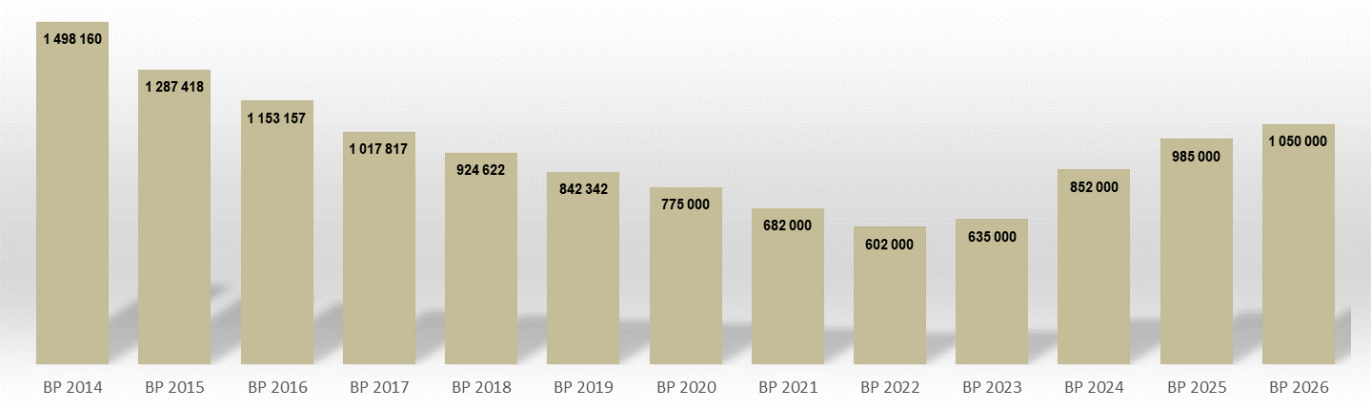

Charges exceptionnelles (-17 000€)

Ce chapitre concerne essentiellement des opérations comptables, à savoir les annulations de titres émis sur exercices antérieurs. Il s'élève à 30 000€, soit un montant en baisse par rapport à 2025. En effet, ce chapitre avait été abondé en vue de la résolution de la problématique EDF.

Dotations aux provisions (+40 000€)

Ce chapitre concerne exclusivement les dotations aux provisions pour créances irrécouvrables. Il n'était pas nécessaire de prévoir des crédits au budget primitif 2025, ce chapitre a été abondé en décision modificative n°3. Pour le budget primitif 2026, il convient de prévoir des crédits à hauteur de 40 000€.

Aux opérations réelles ci-dessus, s'ajoutent des **opérations d'ordre** dont le montant inscrit au BP 2026 à hauteur de 3 230 000 € concerne les dotations aux amortissements de mobilier et de matériel, qui constituent en parallèle des recettes d'ordre d'investissement. Aussi, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitre 023) s'élève à 1 475 212.65 €, contre 1.3M€ en 2025.

L'EPARGNE BRUTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement fait apparaître l'épargne brute, destinée à financer les dépenses d'investissement.

L'épargne brute ressort à 3.7 M€ au BP 2026, contre 4.016 M€ au BP 2025, soit une diminution de 266 595 €.
Le résultat reporté (excédent de fonctionnement 2025) n'est pas pris en compte dans le calcul de l'épargne brute. Il s'agit d'une recette réelle mais sans mouvement de trésorerie qui permet de placer des crédits en fonctionnement, par prudence, au vu du contexte politique national et des impacts de la loi de finances pour 2026.

Le taux d'épargne brute (*Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement*), dont le seuil de vigilance s'établit à 8 %, s'établit à 8.17 % au BP 2026, contre 8.82 % au BP 2025.

La diminution de l'épargne brute entre le BP 2025 et le BP 2026 s'explique à la fois par une diminution des versements de l'Etat avec la suppression de la DCRTP (- 248 000€) et par des évolutions de hausses de dépenses exogènes à la collectivité (CNRACL).

BP 2026

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES RELLES	**RECETTES REELLES**
42 166 035,79 €	**45 916 248,44 €**
Dépenses de gestion 41 046 036 €	Recettes de gestion 45 875 048 €
Dépenses financières 1 050 000 €	
Dépenses exceptionnelles 30 000 €	Recettes financières 1 200 €
Dotations aux provisions 40 000 €	Recettes exceptionnelles 40 000 €
EPARGNE BRUTE **3 750 212,65 €**	Reprises sur provisions 0 €
	Résultat reporté 400 000 €

	BP 2025		BP 2026		Ecart 26/25	Ecart 26/25
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	41 505 881,84	45 522 689,23	42 166 035,79	45 916 248,44	660 153,95	393 559,21
EPARGNE BRUTE (hors 002) *Taux EB*	**4 016 807,39** ***8,82%***		**3 750 212,65** ***8,17%***			***-266 594,74***
Remboursement dette	**3 865 000,00**		**3 520 000,00**			***-345 000,00***
EPARGNE NETTE	**151 807,39**		**230 212,65**			***78 405,26***

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors Reports	BP 2024	BP 2025	*BT 2025*	BP 2026	BP 26 / BP 25
10	10 Reversement de dotation et subventio	50 849 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	*0 €*
16	16 Emprunts et dette assimilés	4 010 358 €	3 865 000,00 €	3 865 000,00 €	3 520 000,00 €	*-345 000 €*
2x	2x Investissements courants (20,21,23,204	5 825 995 €	5 597 006,00 €	7 664 266,15 €	5 655 950,00 €	*58 944 €*
PPI	Autorisations de programme	10 437 523 €	9 160 575,00 €	9 265 575,29 €	5 627 060,74 €	*-3 533 514 €*
26	26 Participations et créances rattachées	60 000 €	100 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	*-100 000 €*
27	27 Créances		1 040,00 €	1 040,00 €	0,00 €	*-1 040 €*
45	45 Exécution d'office			7 303,00 €	0,00 €	*0 €*
	Total dépenses d'investissement	**20 384 725 €**	**18 723 621,00 €**	**20 808 184,44 €**	**14 803 010,74 €**	*-3 920 610 €*
		Evolution en %				*-26,49%*

Ecarts de dépenses BP 2026 / BP 2025

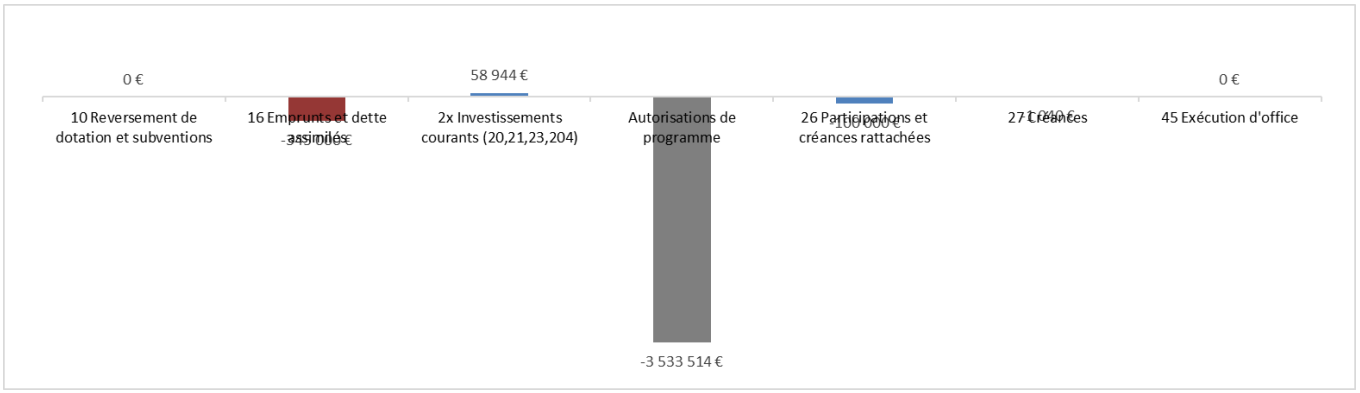

Répartition des dépenses d'investissement

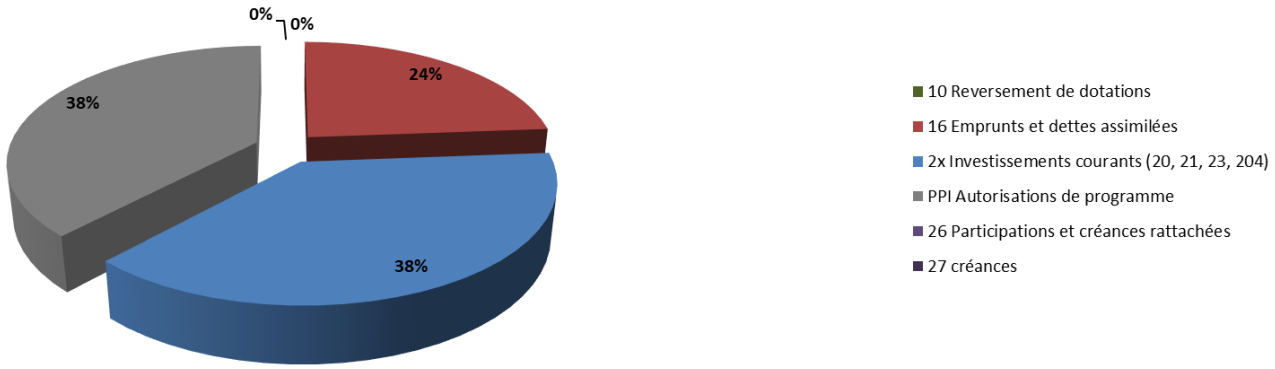

Reversement de dotations et subventions (0 €)
La dépense inscrite au BP 2024 concernait le reversement à PMA de 50 % du produit de la taxe d'aménagement perçu par la Ville en 2023, soit une estimation de 50 848.50 €.

Emprunts et dettes assimilées (-345 000 €)
Le remboursement du capital de la dette est en baisse de 345 000 € par rapport à 2025, avec un montant budgété de 3.52 M €, réparti entre 3.5 M € au compte 1641 et 9 600 € au compte 16818 (emprunts auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)). Cette diminution est due à l'extinction d'emprunts.

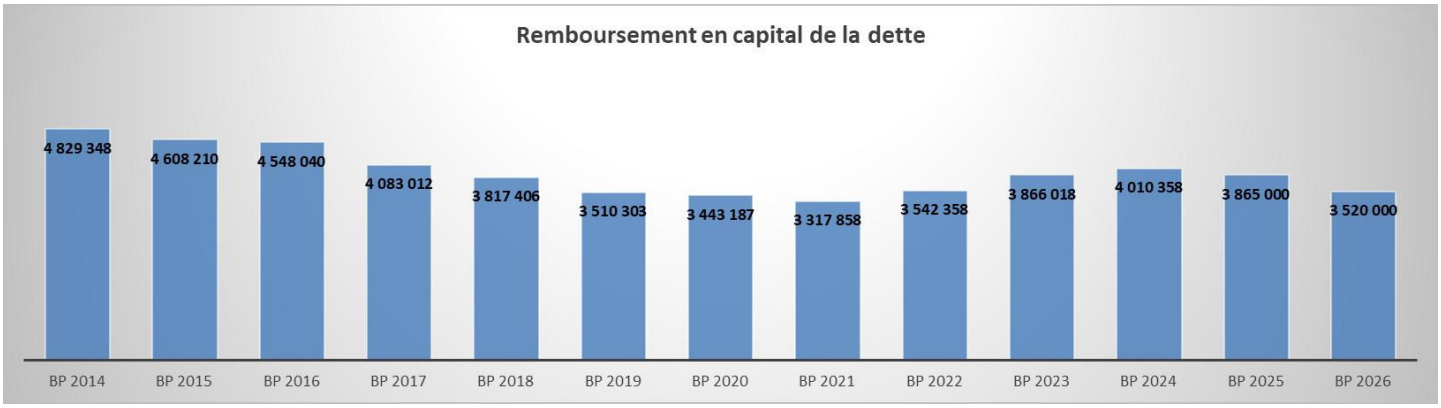

En 2025, deux emprunts ont été contractés à hauteur de 5 173 000 €, à savoir :
- Un emprunt vert à hauteur de 2 673 000 € afin de financer les investissements dits « verts » de la collectivité (3.30%) ;
- Un emprunt d'équilibre à hauteur de 2.5M € (3.40%).

Le taux moyen des emprunts souscrits par la ville est de 2.55%.

Investissements courants (+ 58 944 €)
Les investissements courants s'élèvent à 5.65 M€ au BP 2026 (hors reports).

- Les subventions d'équipements (79 200€) concernent le soutien de la Ville :
  - Aux investissements des associations : 26 200 € ;
  - Aux ravalements des façades d'immeubles et façades commerciales et requalification d'enseignes ainsi qu'à l'acquisition de mobilier de terrasse : 38 000 € ;
  - Au financement des derniers dossiers du dispositif OPAH : 10 000 € ;
  - À l'acquisition de vélos à assistance électrique : 5 000 €. Ce dispositif, mis en place en 2021, a soutenu l'acquisition de 218 vélos.

- Les immobilisations incorporelles sont constituées :
  - Des applicatifs informatiques et logiciels nécessaires aux métiers et au fonctionnement des services : 335 140 € ;
  - Des études préalables (AMO, etc.) aux opérations d'investissements : 52 680 €.

- Les acquisitions et aménagements sont constitués :
  - De véhicules et engins utilitaires : 408 000 € ;
  - De terrains et bâtiments : 250 000 € ;
  - De divers aménagements : 749 500 € (promenade du Prés-la-Rose, déminéralisation des aires de jeux et des cours d'écoles, requalification des aires de jeux dans le quartier des Batteries du Parc,…) ;
  - De matériels et outillages techniques : 196 000 € ;
  - De matériels informatiques, à destination des services ainsi que des écoles : 269 080 € ;
  - De mobilier et matériel de bureau : 96 750 € ;
  - De biens culturels et historiques : 90 200 € (restaurations d'œuvres, réhabilitation de tombes patrimoniales…)
  - D'équipements divers (vidéosurveillance, matériel pour les Lumières de Noël, les jardins familiaux, mobilier urbain…) : 548 900 € ;
  - De dépenses liées aux bois et forêts : 18 000 €.

- Les travaux courants d'entretien et de rénovation, comprenant les interventions sur les bâtiments communaux intégrés au Schéma Directeur Immobilier ainsi que les travaux relatifs aux espaces publics, et parmi lesquels figurent, notamment :
    - L'entretien et l'aménagement des voiries et des parkings : 897 500 € ;
    - L'entretien et rénovation des bâtiments communaux : 1 140 800 € ;
    - L'entretien des parcs, cimetières, aires de jeux et espaces verts : 512 500 €
    - La réfection du mur de soutènement du cimetière : 185 000 € ;
    - La rénovation des escaliers du Poêlon : 105 000€ ;
    - Les dépenses liées au génie civil de la vidéosurveillance : 184 500 € ;
    - L'entretien et le renouvellement de l'éclairage public : 154 000 € ;

Autorisations de programme (- 3 533 514 €)

Les autorisations de programme (AP) concernent les projets structurants à réalisation pluriannuelle. Pour 2026, les crédits de paiement des AP sont prévus à hauteur de 5.6M€.

AP	MONTANT AP	Réalisé < 2025	CP 2025 réalisé	CP 2026 proposé
ZAC des Blancheries	**5 241 331,60**	4 066 896,40	198 932,40	198 932,40
Rénovation du Théâtre	**1 500 000,05**	438 277,75		
ZAC Mont Chevis (acquisitions)	**1 766 922,80**	1 766 922,80		
Cœur de Quartier	**2 918 266,00**	2 144 636,80	743 727,19	**29 902,01**
Redynamisation du Centre Ville	**6 243 872,97**	3 162 544,29	21 302,20	**57 115,66**
Ilot des Hexagones	**13 457 400,00**	4 122 000,00	879 600,00	**800 000,00**
Médiathèque	**2 005 000,00**	255 726,69		
Axe Foch / Flamand	**5 000 000,00**			**65 000,00**
Faubourg de Besançon	**2 000 000,00**	104 280,89	65 953,52	**232 046,48**
Avenue Joffre / Rue Jean Bauhin	**2 890 000,00**	642 361,76	47 457,35	**142 542,65**
Château	**26 245 332,00**	6 100 230,50	4 181 664,51	**2 116 488,79**
Piscine	**3 200 000,00**	1 143 490,99	362 556,42	**297 443,58**
Optimisation du patrimoine scolaire	**5 167 000,00**	**1 585 145,67**	**1 387 390,55**	**669 463,78**
Combe aux biches	*1 920 000,00*	877 485,97	*915 518,57*	*126 995,46*
Optimisation énergétique école Grosjean	*827 380,69*	*628 040,39*	*183 014,06*	*16 326,24*
Chaufferie école Victor Hugo	*79 619,31*	*79 619,31*	*0,00*	
Gymnase Pajol	*500 000,00*		*288 857,92*	*186 142,08*
EE Citadelle	*490 000,00*			*340 000,00*
Crédits pluriannuels	*1 350 000,00*			
Espace Lamartine	**1 600 000,00**		81 874,61	**1 018 125,39**
Total dépenses PPI	**82 620 895,13**	**28 918 284,25**	**7 970 458,75**	**5 627 060,74 €**

L'année 2026 sera marquée par la poursuite de la requalification de l'espace Lamartine. Les travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée du pôle associatif Lou Blazer sont désormais prêts à accueillir les activités de l'association Léo Lagrange qui s'adressent aux adolescents et aux jeunes adultes. En 2026 sera construit un bâtiment modulaire d'une surface de 500m², permettant d'accueillir les autres activités de l'association qui s'adressent aux familles, et plus globalement aux habitants du quartier.
Ces travaux sont cofinancés à hauteur de 80% par la Caisse d'Allocations Familiales et l'Etat via la Dotation Politique de la Ville.

Le programme de la Zone d'Aménagement Concertée des Blancheries se poursuit conformément aux orientations du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) voté au conseil municipal du 6 octobre 2025.

L'AP Cœur de Quartier – tranche 2 touche à sa fin avec un crédit de paiement de 29 902 € pour 2026. Cette opération est cofinancée par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ainsi que le Fonds vert.

L'îlot des Hexagones verra se concrétiser la création d'un lieu d'accueil convivial, mixte et inclusif, qui aura une fonction de café, de restaurant, et de petite restauration, ainsi qu'une fonction de découverte des métiers de la brasserie/restauration en lien avec les acteurs de la filière.

La reconversion du site du château Montbéliard Wurtemberg se poursuit avec les études de la phase 2, qui permettront de déterminer le montant des travaux de cette seconde phase au dernier trimestre 2026.

Un crédit de paiement de 297 443 € est destiné aux travaux de rénovation des systèmes de traitement d'eau de la piscine d'été.

Le programme d'optimisation du patrimoine scolaire se compose :

- De la fin des travaux de regroupement des écoles du Parc et de la Combe aux biches avec la démolition de l'école maternelle du Parc, cofinancés par le Fonds vert, le Département du Doubs, la CAF et le SYGAM, à hauteur, respectivement, de 310 170 €, 216 676€, 40 000 € et 8 545 € ;
- De la fin des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Jules Grosjean, cofinancés par le Fonds vert, le Département du Doubs et PMA à hauteur, respectivement, de 197 770 €, 100 761 € et 50 000 €.
- De la poursuite des travaux de rénovation énergétique et mise en accessibilité du gymnase Pajol, pour lesquels un cofinancement de l'Etat est en cours d'instruction au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- Par les débuts des travaux de rénovation énergétiques de l'école élémentaire de la Citadelle.

Enfin, l'aménagement des espaces publics et voiries prévoit la plantation d'arbres, la sécurisation du Faubourg de Besançon, et la poursuite des travaux sur les axes Joffre/Bauhin Foch/Flamand.

Participations et créances rattachées (- 100 000 €)

Une participation de la Ville au capital de la Foncière de l'aire montbéliardaise avait été inscrite au budget primitif 2025, puis retirée en décision modificative. Pour 2026, en l'absence d'avancée de PMA sur la constitution d'une foncière, aucun crédit n'est prévu. Ils pourront être prévus par décision modificative, le cas échéant.

Les restes à réaliser, à savoir les crédits d'investissement votés en 2025 reportés en 2026 et correspondant à des engagements juridiques et comptables non soldés, s'élèvent à 1 597 834.73 € et se décomposent comme suit :

- Immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 71 969.67 €
- Subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 2 785.40 €
- Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 584 478.38 €
- Immobilisations en cours (23) : 933 601.28 €
- Titres de participation (26) : 5 000.00 €

Les opérations d'ordre en dépenses d'investissement concernent :

- Les productions immobilisées (400 000 €) et la reprise des subventions transférables (155 000 €), inscrites en parallèle en recettes d'ordre de fonctionnement ;
- La comptabilisation à l'inventaire des opérations d'investissement (reconversion du Château, aménagements des espaces verts, restauration d'œuvres du musées, démolitions…) à hauteur de 9 309 000 €, inscrites en parallèle en recettes d'ordre d'investissement. Il s'agit d'opérations de gestion du patrimoine avec l'intégration des encours (chapitre 23) des opérations d'investissement vers leur affection définitive (chapitre 21).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	RECETTES D'INVESTISSEMENT hors Reports	BP 2024	BP 2025	*BT 2025*	BP 2026	BP 26/BP 25
10	Dotations et Fonds propres	4 275 130 €	6 425 544 €	*7 074 388 €*	4 962 445 €	*-1 463 099 €*
13	Subventions d'investissement	5 291 985 €	3 660 787 €	*5 236 020 €*	2 060 068 €	*-1 600 718 €*
16	Emprunts et dettes assimilées	8 345 195 €	6 358 010 €	*6 349 719 €*	5 412 422 €	*-945 588 €*
024	Produits des cessions	631 500 €	553 000 €	*423 000 €*	35 000 €	*-518 000 €*
23	Immobilisations en cours			*1 030 €*	0 €	*0 €*
27	Créances	0 €	1 040 €	*1 040 €*	0 €	*-1 040 €*
45	Exécution d'office			*7 303 €*	0 €	*0 €*
	Total recettes d'investissement	**18 543 810 €**	**16 998 380 €**	***19 092 500 €***	**12 469 936 €**	**-4 528 445 €**
		Evolution en %				*-36,31%*

Ecarts de recettes BP 2026 / BP 2025

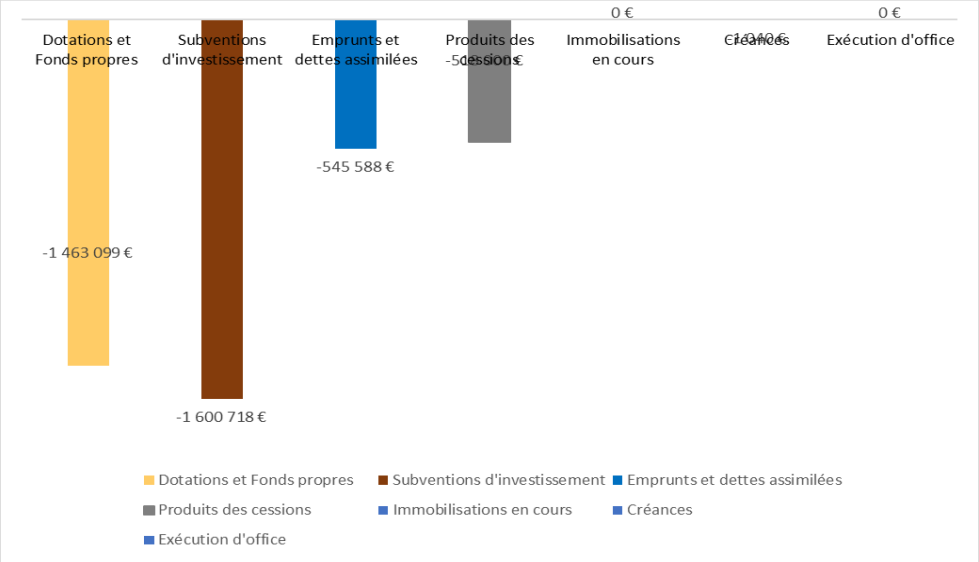

Répartition des recettes d'investissement

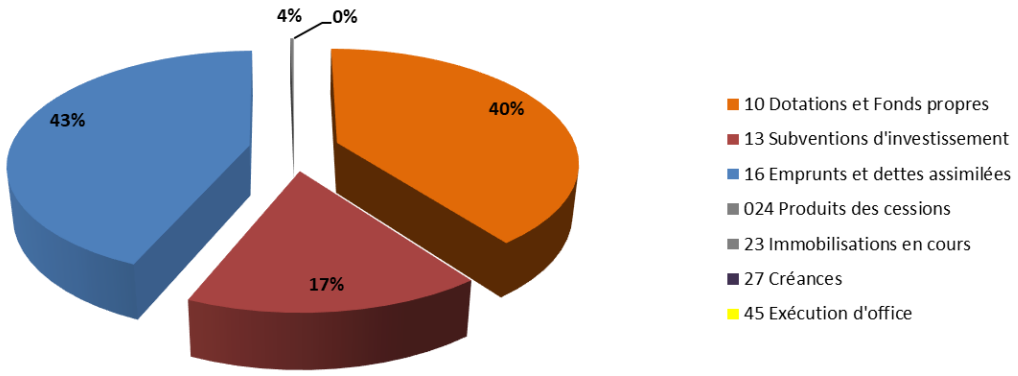

Dotations et Fonds Propres (-1 463 099 €)

Ces recettes sont constituées :

- Du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), soit une estimation de 1 450 000 € portant sur les investissements 2025 éligibles ;
- Du produit de la Taxe d'Aménagement, évalué à 50 000 € ;
- Le mécénat versé par la Fondation du Patrimoine pour la restauration d'œuvres : 35 000 € ;
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé à 3 427 445.13 €, sous réserve du vote de l'affectation au 1068.

Subventions d'investissement (- 1 600 718 €)

Ce chapitre intègre :

- Le produit de la répartition des amendes de police à hauteur de 200 000 €, soit la répartition du produit national des amendes émises pour les infractions autres que celles relatives aux défauts de paiement des redevances de stationnement.
- Les subventions d'investissement proprement dites estimées à 1.8M € comprenant :
    - Des subventions de l'Etat (DSIL, DPV, Fonds vert) : 292 066 € ;
    - Des subventions de la Région : 662 207 € ;
    - Une subvention de la CAF : 300 000 € ;
    - Des subventions du Département : 263 436 € ;
    - Une subvention de l'ANRU : 235 675 € ;
    - Des subventions du SYDED : 35 570 € ;
    - Le solde du fonds de concours de PMA pour la rénovation de l'école élémentaire Jules Grosjean : 20 000 €.
- La participation du CCAS aux investissements informatiques : 50 285 €.

Emprunts et dettes assimilées (- 945 588 €)

Le montant de l'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement s'élève à 5.4M€.

Dans l'éventualité d'une mobilisation intégrale dudit emprunt, l'encours de dette au 31 décembre 2026 s'établirait à 36.5M€, soit une hausse d'1.8M€ par rapport à l'encours au 31 décembre 2025. Si l'emprunt d'équilibre est sollicité à 70%, l'encours du 31 décembre 2026 s'établirait à 34.9M€, soit une hausse de 268 696 €.

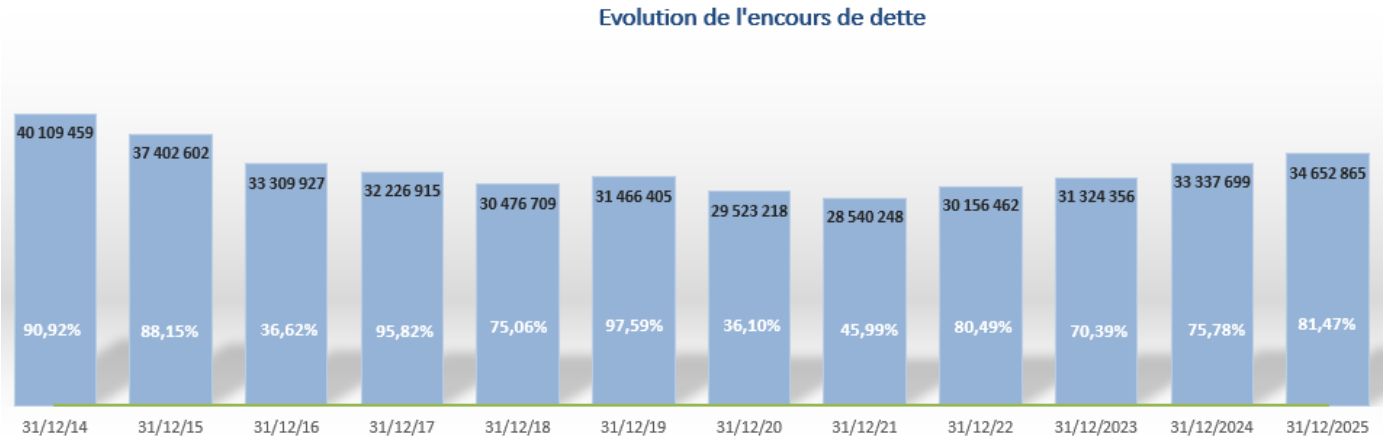

**Les pourcentages indiqués en blanc sur le graphique correspondent à la sollicitation de l'emprunt d'équilibre par rapport au montant voté (budget primitif + décisions modificatives).*

Produits des cessions (- 518 000 €)

Les produits des cessions sont estimés à 15 000 € en 2026, avec essentiellement les ventes suivantes :

- Les ventes aux enchères via la plateforme Agorastore : 20 000 €
- Les cessions de biens immobiliers : 15 000 €

Les restes à réaliser, à savoir les recettes d'investissement prévues en 2025 reportées sur 2026 et correspondantes à des engagements juridiques et comptables non soldés, s'élèvent à 250 239.10 €. Elles sont constituées de demandes de versements d'acomptes ou de soldes de subventions d'investissement et se décomposent comme suit :

- Subventions de l'Etat (DPV, Fonds vert, DSIL) : 180 372.10€
- Subventions de la CAF : 48 859 €
- Subvention du Département : 12 713 €
- Subvention du SYGAM : 8 295 €

Les opérations d'ordre en recettes d'investissement concernent :

- Les dotations aux amortissements (3 230 000 €), inscrites en parallèle en dépense d'ordre de fonctionnement.
- La comptabilisation à l'inventaire des opérations d'investissement (9 309 000 €), inscrites en parallèle en dépenses d'ordre d'investissement. Il s'agit d'opérations de gestion du patrimoine avec l'intégration des encours (chapitre 23) des opérations d'investissement vers leur affection définitive (chapitre 21).

L'EPARGNE NETTE ET LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

L'épargne nette (*Epargne brute - Remboursement du capital de la dette*) **est positive à hauteur de 230 212.65€** au BP 2026, contre 151 807 € au BP 2025 et ce, malgré un contexte incertain au vu de la situation politique nationale et au climat géopolitique international. Aussi, les mesures imposées par l'Etat comme l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL grèvent, pour cette année encore, la section de fonctionnement (+292 000 €).

Le besoin de financement de la section d'investissement *(Dépenses hors dettes – Recettes hors dette*) s'élève à 7 M€.
Après déduction de l'épargne nette et de l'excédent de fonctionnement du résultat provisoire 2025 capitalisé en investissement, le besoin de financement s'établit à 5.4 M€, correspondant à l'emprunt prévisionnel d'équilibre.

Aussi, il est proposé de d'affecter l'excédent de fonctionnement du résultat provisoire 2025 comme suit :

- 400 000 € en section de fonctionnement (article 002) afin d'anticiper les éventuels impacts de la loi de finances pour 2026 ;
- 1 610 307 en section d'investissement (article 1068).

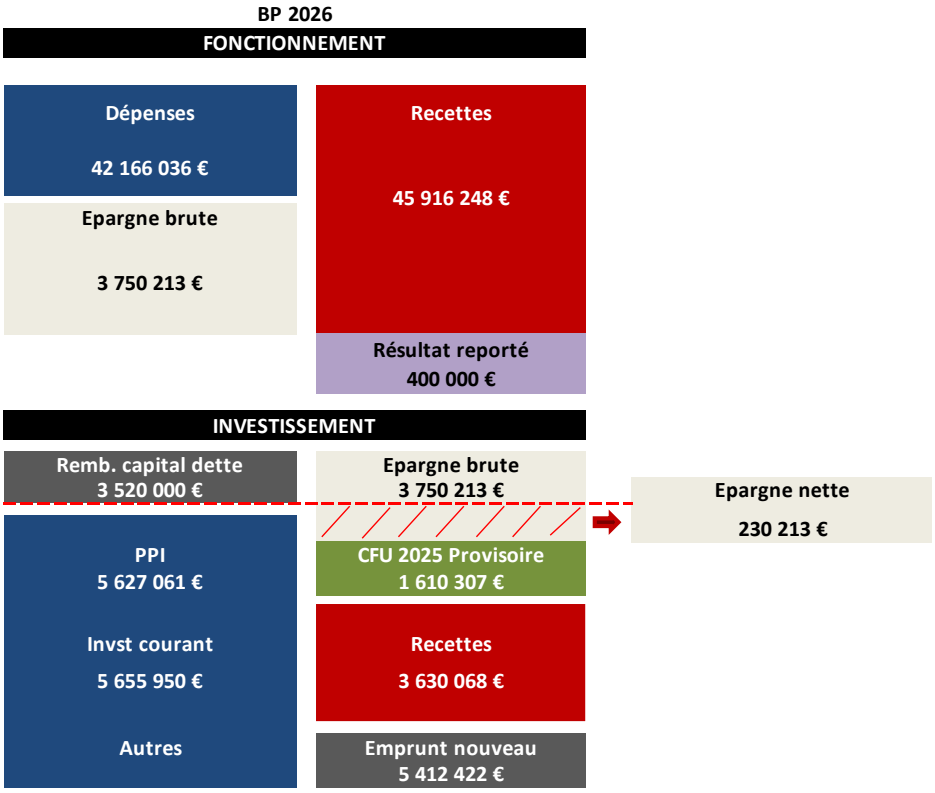

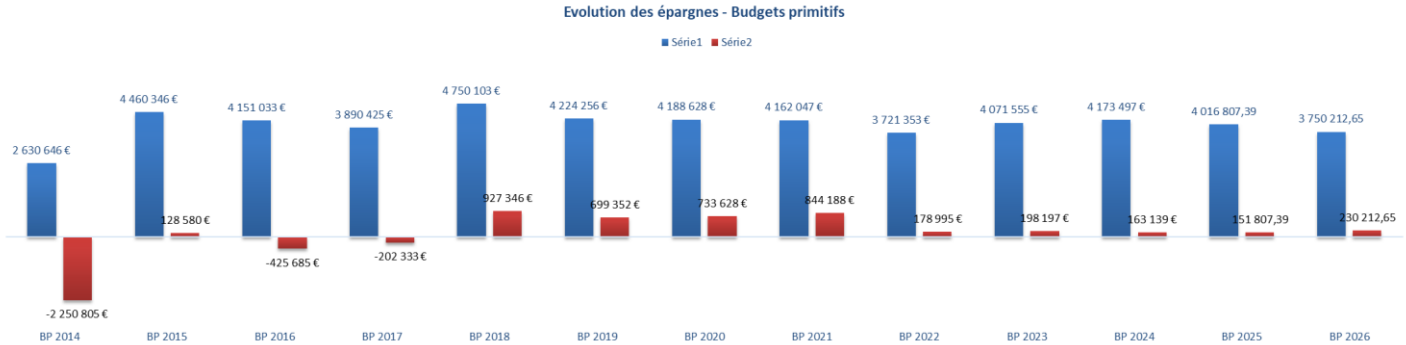

La capacité de désendettement (*Encours de la dette / Epargne brute)* est maintenue en dessous de la zone critique de 12 ans, zone traduisant un risque d'insolvabilité pour la collectivité.

La capacité de désendettement s'établit ainsi à 9.31 ans au 31/12/2026 au Budget Primitif, avec une mobilisation de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 70%.



VUE D'ENSEMBLE – BP 2026

	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	45 522 689 €	45 916 248 €	393 559 €	0,86%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 022)	41 505 882 €	42 166 036 €	660 154 €	1,59%
EPARGNE BRUTE	4 016 807 €	3 750 213 €	-266 595 €	-6,64%
Amortissement du capital de la dette	3 865 000 €	3 520 000 €	-345 000 €	-8,93%
EPARGNE NETTE	151 807 €	230 213 €	78 405 €	51,65%
Résultat reporté N-1 (002)	- €	400 000 €	400 000,00 €	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette et reports)	14 858 621 €	11 283 011 €	-3 575 610 €	-24,06%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors dette, reports et excédent N-1 capitalisé)	5 886 169 €	3 630 068 €	-2 256 100 €	-38,33%
BESOIN DE FINANCEMENT	*8 820 645 €*	*7 022 730 €*	*-1 797 915 €*	*-20,38%*
RESULTAT LIBRE D'AFFECTATION CAPITALISE	*2 462 635 €*	*1 610 307 €*	*-852 328 €*	*-34,61%*
EMPRUNTS NOUVEAUX	6 358 010 €	5 412 422 €	-945 588 €	-14,87%
EN COURS DE DETTE AU 01/01	33 337 699 €	34 652 865 €	1 315 166 €	3,94%

RATIOS – BUDGET PRIMITIF 2026

	BP 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/2025	Ratios financiers communaux Comptes de Gestion 2023	Ratios financiers communaux Comptes de Gestion 2024	Evolution Ratios 2024/2023
1 Dépenses réelles de fonctionnement[1]/population Ensemble des dépenses réelles, desquelles on déduit les dépenses des travaux réalisés en régie, dites "productions immobilisées" (travaux réalisés par les moyens propres de la commune, initialement imputés en fonctionnement et transférés ensuite en section d'investissement), ainsi que les dotations aux dépenses imprévues, qui ne font pas l'objet d'une exécution sur le chapitre d'inscription (022).	**1 575,06**	**1 621,83**	46,77	**1 285**	**1 387**	102,00
3 Recettes réelles de fonctionnement/population Ressources courantes totales par habitant. Ce ratio est à rapprocher du ratio 2 pour comprendre la part qu'occupe l'impôt dans les ressources communales. Il est également à comparer au ratio 1 dans son rythme de croissance (évaluation de l'effet "ciseau")	**1 744,30**	**1 766,08**	21,78	**1 470**	**1 600**	130,00
4 Dépenses d'équipement brut/population Ce ratio intègre les dépenses d'études, les immobilisations incorporelles et corporelles, les travaux en cours, les travaux pour compte de tiers ainsi que les travaux en régie. Les subventions d'équipements versées en sont exclues.	**574,67**	**446,32**	-128,35	**334**	**406**	72,00
5 Encours de dette/population Identifie ce que chaque habitant devrait payer s'il fallait rembourser en une seule fois le capital restant dû pour l'ensemble des emprunts contractés par la commune. Ce ratio à lui seul ne permet pas d'évaluer le degré d'endettement de la commune : si l'épargne brute est très élevée, le niveau d'endettement peut être plus élevé que la moyenne. Par ailleurs, ce ratio est à compléter avec la capacité de désendettement (dette / épargne brute)	**1 277,40**	**1 332,85**	55,45	**967**	**998**	31,00
Capacité de désendettement (en années)	**8,45**	**9,31**				
6 DGF/population Ce ratio montre le niveau du concours de l'Etat / habitant (DGF proprement dite et DSU) Il peut être utilement complété par le ratio DGF/recettes réelles de fonctionnement	**165,72**	**157,94**	-7,78	**198**	**203**	5,00
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement[1] Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'un coefficient de rigidité exprimant une part de dépense incompressible. Il convient de tenir compte des modalités de gestion des services pour l'analyse de ce ratio : les dépenses de personnel peuvent être plus élevées en fonction du nombre de services assurés en régie directe.	**57,03%**	**57,21%**	0,0018	**61,90%**	**60,60%**	-0,01
8 Dépenses fonctionnement[1] + rbt dette en capital / RRF Capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72 en opérations budgétaires) sont soustraites des DRF.	**99,65%**	**99,48%**	0,00	**93,90%**	**93,10%**	-0,01
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les pro-grammes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.	**32,95%**	**25,27%**	-0,08	**22,70%**	**25,40%**	0,03
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.	**73,23%**	**75,47%**	0,02	**65,80%**	**62,40%**	-0,03
11 Epargne Brute / Recettes réelles de fonctionnement permet d'analyser la santé financière d'une collectivité	**8,82%**	**8,17%**	-0,01			

[1] Hors travaux en régie (art 722)

LE BUDGET ANNEXE CIMETIERES

Les opérations relevant de la gestion et de l'entretien des cimetières, qui ne peuvent être assurées que par la commune, sont inscrites au budget principal de la Ville.
A contrario, les activités relevant du « service extérieur » des pompes funèbres, qui ont un caractère industriel et commercial, doivent être comptabilisées dans un budget annexe : le service extérieur des pompes funèbres comprend le creusement de fosses, qui sera financé par des redevances funéraires.

Au même titre que le budget principal, le budget annexe Cimetières fera l'objet d'une reprise anticipée du résultat 2025, estimé comme suit :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section de FONCTIONNEMENT	Réalisations de l'exercice N	27 653,53	27 905,79	252,26
	Résultat reporté exercice N-1		7 726,19	7 726,19
	Résultat global exercice N	**27 653,53**	**35 631,98**	**7 978,45**

L'exercice 2025 génère un excédent de 7 978.45 €, repris au Budget Primitif 2026, qui s'établit comme suit :

Section d'Exploitation	**Dépenses**	**Recettes**
Excédent d'exploitation reporté		7 978.45
Charges à caractère général	6 500.00	
Charges de personnel	21 500.00	
Autres charges de gestion courante	2 000.00	
Charges exceptionnelles	978.45	
Ventes de produits (redevances funéraires)		23 000.00
	30 978.45	**30 978.45**

Le budget annexe ne dispose pas de crédits en investissement.